



# PRÉFET DU LOIRET

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## Avis de recrutement de concours interne et externe d'adjoints administratifs principaux de 2ème classe de l'intérieur et de l'outre-mer, en région Centre - Val de Loire, au titre de l'année 2021

### CALENDRIER PREVISIONNEL

Date d'ouverture des inscriptions voie télématique et voie postale : **mercredi 17 janvier 2021**

Date de clôture des inscriptions voie télématique et voie postale, *(le cachet de la poste faisant foi)* :

**mercredi 17 mars 2021**

Épreuves d'admissibilité : **jeudi 15 avril 2021**

Oraux d'admission : **entre le 25 et le 28 mai 2021**

Affectation des lauréats : **1er septembre 2021**

Les candidats retenus pourront, en fonction des postes ouverts, être affectés au sein des différents périmètres relevant du ministère de l'Intérieur, en région Centre - Val de Loire : **préfectures, services administratifs de la police et de la gendarmerie nationales, greffe du tribunal administratif d'Orléans.**

### CONDITIONS D'ADMISSION A CONCOURIR

Le **concours externe** pour le recrutement des adjoints administratifs principaux de 2è classe de l'intérieur et de l'outre-mer est ouvert à l'ensemble des candidats (**sans condition de diplôme**) remplissant les conditions générales requises pour accéder aux emplois publics de l'État, à savoir :

- posséder la nationalité française ou ressortissant d'un État membre de l'Union Européenne ou d'un autre État partie à l'accord sur l'Espace Économique Européen (cf annexe 1),
- Jouir de ses droits civiques (pour les européens, dans l'État dont ils sont ressortissants)
- Se trouver en possession d'un casier judiciaire dont les mentions éventuelles portées sur le bulletin n°2 ne sont pas incompatibles avec l'exercice des fonctions d'agent publics ;
- Se trouver en position régulière au regard du code du service national (pour les européens, dans l'État où ils sont ressortissants)
- Remplir les conditions d'aptitude physique exigées pour l'exercice de la fonction compte tenu des possibilités de compensation du handicap.

**Le concours interne** pour le recrutement d'adjoints administratifs principaux 2è classe de l'intérieur et de l'outre-mer est ouvert aux agents en activité, en détachement ou en congé parental :

Fonctionnaires et agents contractuels de la fonction publique de l'État, de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière, aux militaires, ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation intergouvernementale comptant au moins un an de services publics au 1er janvier de l'année au titre de laquelle ce concours est organisé.

Ce concours est également ouvert aux candidats justifiant d'un an de services accomplis dans une administration, un organisme ou un établissement d'un État de l'Union européenne ou d'État partie à l'accord sur l'Espace économique européens autres que la France dont les missions sont comparables à celles des administrations et des établissements publics dans lesquels les fonctionnaires civils mentionnés à l'article 2 de la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 exercent leurs fonctions, et qui ont, le cas échéant, reçu dans l'un de ces États une formation équivalente à celle requise par les statuts particuliers pour l'accès au corps des adjoints administratifs.

## **MODALITÉS DE DÉPÔT DES CANDIDATURES**

### **Inscriptions par voie télématique (à privilégier) :**

Le candidat se connecte sur le site internet de la préfecture du Loiret [www.loiret.gouv.fr](http://www.loiret.gouv.fr), rubrique « publications » - « concours, recrutements et examens » - « concours » au plus tard à la date de clôture des inscriptions.

Le candidat communique son identité et les différents renseignements qui lui sont demandés afin de créer un compte (authentification).

Le candidat complète ensuite le dossier informatif qui s'affiche à l'écran. Les renseignements signalés comme obligatoires sont indispensables au traitement informatique de sa candidature et doivent être complétés avec soin. En effet, si tous les champs obligatoires ne sont pas correctement remplis, le candidat ne pourra en aucun cas valider, s'il le souhaite, sa demande d'inscription.

Lorsqu'il a saisi l'ensemble des renseignements demandés, le candidat peut mettre en attente sa demande d'inscription et la valider au plus tard à la date fixée.

Une attestation d'inscription sera transmise au candidat par voie électronique.

### **Inscription par voie postale :**

Pour procéder à son inscription par voie postale, le candidat doit faire la demande de dossier d'inscription accompagnée d'une enveloppe timbrée au tarif en vigueur à l'adresse suivante:

Préfecture de la région Centre - Val de Loire et du Loiret

SGCD45 – SRH – Pôle Parcours Professionnel

181 rue de Bourgogne

45042 ORLEANS Cedex

Les candidats doivent ensuite transmettre leur dossier d'inscription par voie postale, au plus tard à la date de clôture des inscriptions le 17 mars 2021 (*le cachet de la poste faisant foi*) au service gestionnaire du concours.

**Tout dossier incomplet sera rejeté**

**Renseignements :** [pref-concours@loiret.gouv.fr](mailto:pref-concours@loiret.gouv.fr)

**Site Internet des services de l'État dans le Loiret :** [www.loiret.gouv.fr](http://www.loiret.gouv.fr), rubrique « publications » - « concours, recrutements et examens ».